



# Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'Accueil extrafamilial des enfants

(Du 26 octobre 2015)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

La politique publique doit prendre en considération la vie des familles telle qu'elle se présente aujourd'hui. Traditionnelle, recomposée, monoparentale ou arc-en-ciel, celle-ci doit pouvoir contribuer activement et librement à l'activité et au développement de la société sous tous ses aspects. Il est désormais établi qu'une politique familiale efficace influe sur des paramètres tels que l'économie, les finances publiques, la situation de vie des familles, la fertilité, la santé, l'égalité des chances, l'intégration, la formation professionnelle et le marché du travail. La multitude des facteurs qui influent sur la politique familiale lui donnent un caractère éminemment transversal.

La Constitution neuchâteloise le formule dans ces termes : *"L'Etat et les communes tiennent compte des intérêts de la famille. Ils veillent, en particulier, à la création de conditions qui favorisent la maternité et la paternité et qui permettent notamment de concilier vie familiale et vie professionnelle."* (art. 34, al 2, Cst. NE, du 24 septembre 2000).

## 2. Introduction

L'accueil extrafamilial des enfants est l'un des piliers de la politique familiale voulue par notre Conseil. Le programme politique 2014-17 en décrit les enjeux et défis (extraits) : « Les enfants sont une valeur

centrale de notre société et représentent son avenir...Or, concilier vie professionnelle et vie familiale demeure un énorme défi, ce qui conduit souvent à l'abandon ou à la réduction sensible des perspectives professionnelles des parents (des femmes le plus souvent), à l'insatisfaction ainsi qu'à des tensions dans la famille. Il y a pourtant un intérêt clair de la collectivité à favoriser l'épanouissement des compétences acquises tant par les pères que par les mères e, dans le canton qui connaît aujourd'hui le plus haut taux de divorces de Suisse, le maintien de l'employabilité des femmes en particulier. Un dispositif d'accueil des enfants est donc nécessaire. Il peut être composé de plusieurs intervenants (...). Mais il est indispensable que le dispositif garantisse un cadre stable, sécurisant et une certaine continuité dans la prise en charge de l'enfant. »

Le présent rapport d'information dresse l'état de notre équipement communal en matière de places d'accueil, et présente le développement préscolaire et parascolaire que la Ville entend mener pour la période calendaire liée à la LAE-2, 2015-2020. Il traite des structures d'accueil pour l'enfance subventionnées au sens de la LAE, sans reprendre une description exhaustive de l'ensemble des organisations et lieux dédiés aux activités enfantines, que l'on peut trouver dans le rapport 13-022.

Les Autorités cantonales, avec la modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) et le passage de la LAE-1 à la LAE-2, ont réévalué les objectifs cantonaux afin d'en adapter le dispositif pour la période 2015-2020. Ce faisant, il veut privilégier tout particulièrement le développement de l'accueil parascolaire, en offrant quelque 2550 places d'accueil pour les enfants du 1<sup>er</sup> cycle scolaire et 450 places pour ceux du 2<sup>ème</sup> cycle scolaire, soit au total 3000 places pour le canton. Ceci représente une augmentation de 1100 places par rapport à la situation actuelle. Le dispositif parascolaire devra ainsi atteindre 20% de taux de couverture d'ici au 31 décembre 2020, dans une vision globalisée à l'échelle du canton. Cette souplesse dans la façon d'équiper est un nouveau paradigme, qui devrait permettre de tenir compte des besoins différenciés des communes et des régions. Pour l'accueil préscolaire, l'objectif d'atteinte d'un taux de couverture de 30% est inchangé, ramené toutefois lui aussi à l'échelle cantonale, et non plus communale.

### 3. Situation actuelle et contexte

Notre ville propose aujourd'hui 831 places d'accueil extrafamilial à l'intention d'environ 2000 enfants âgés de 4 mois à 12 ans. Les taux de couverture prescrits par la LAE-1 de respectivement 30% pour le préscolaire et 15% pour le parascolaire, ont été presque atteints pour notre ville à l'échéance de 2014. En comparaison suisse, plusieurs études récentes ont montré que notre canton applique une politique moderne et est plutôt bien doté en la matière, sans pour autant répondre entièrement à la demande. Les nouvelles formes d'organisation familiale, la prolongation du temps de formation, la participation accrue des mères au marché du travail et un taux de divortialité élevé sont quelques éléments qui contribuent à faire des structures d'accueil extrafamilial un maillon indispensable au bon fonctionnement sociétal.

En milieu urbain, la demande est plus forte que la moyenne, en raison notamment de la densité de l'emploi et de la typologie de la population. Le besoin en structures d'accueil et la caractéristique urbaine doivent être intégrées dans les instruments de l'aménagement du territoire qui préconisent une approche régionale. Cette thématique sera intégrée dans l'établissement d'un plan directeur régional au sein de la COMUL. Il s'agit de la corréliser à la planification de nouveaux logements et à la densification urbaine voulue par la nouvelle LAT.

Quelques indicateurs nous permettent d'évaluer l'état de la demande et partant, les besoins des familles. Pour l'accueil **préscolaire**, une liste d'attente cantonale, tenue par l'Office cantonal de l'accueil extrafamilial, enregistre toutes les demandes parentales, permettant ainsi de quantifier la demande. Au mois de juillet 2015, celle-ci indiquait 110 enfants habitant à Neuchâtel, et dont les parents demandent une place en crèche. Ce nombre a baissé de plus de moitié en l'espace d'un an, révélant l'effet positif du plan d'équipement LAE-1 qui a stimulé la création d'un grand nombre de nouvelles places d'accueil à l'échelle cantonale. Plus finement, on observe aujourd'hui que l'attente n'existe presque plus pour les enfants âgés de plus de 2 ans, et se concentre sur les bébés, jusqu'à 2 ans.

Pour l'accueil **parascolaire**, il n'existe par définition pas de liste d'attente cantonale dans la mesure où le placement des élèves dépend de leur lieu de scolarisation, déterminé par l'autorité scolaire. La structure concernée peut établir une liste d'attente interne, liée au collège ou au bassin scolaire à laquelle elle est rattachée. On observe pour notre ville

un peu d'attente en début d'année scolaire dans certains quartiers, (0 à 10 demandes insatisfaites).

## **4. Développement des structures**

La volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, en adoptant la modification de la loi sur l'accueil des enfants est d'optimiser le dispositif et de mieux rentabiliser les moyens investis. La planification proposée se veut réaliste et en lien avec les besoins du terrain. Le nombre de places sur l'ensemble du canton ne suffit pas à couvrir la demande, la problématique principale résidant dans l'accueil des écoliers du 1<sup>er</sup> cycle scolaire (4-8 ans). La volonté du législateur est donc de renforcer le développement de l'offre parascolaire en différenciant la prise en charge selon l'âge de l'enfant et en ouvrant des structures pour les pauses de midi à l'intention des écoliers du 2<sup>ème</sup> cycle. C'est ce que nous avons mis en place en 2014 avec le projet pilote « Table de midi » pour le collège de la Promenade, poursuivi en 2015 avec le collège des Parcs, et que nous comptons étendre à l'ensemble des bassins scolaires de la ville.

Pour l'accueil préscolaire, la liste d'attente cantonale nous montre que la situation vit actuellement un tournant. D'une attente généralisée pour les familles de 1 à 2 ans à partir de la date de la demande, nous sommes passés à une situation sans attente aucune pour les enfants de plus de 2 ans. C'est pour l'accueil des bébés que les places manquent encore et que l'attente demeure, même si celle-ci a nettement diminué. Pour faire face à cette situation, le développement en places d'accueil préscolaire pour les prochaines années a été largement planifié en partenariat avec les structures privées, en mettant l'accent sur l'accueil des bébés. Pour les places déjà existantes, une adaptation de la répartition par âge de notre offre est en cours d'étude par le service de l'Accueil de l'Enfance. Il est à noter que l'opération aura un coût qu'il s'agira de chiffrer, dans la mesure où plus on accueille de bébés dans une crèche, plus les charges sont élevées.

### **4.1. Taux de couverture**

Par taux de couverture on entend, en pourcentage, le nombre de places offertes en accueil collectif pour 100 enfants de la même tranche d'âge. En se basant sur le recensement cantonal de la population, le taux moyen de placement en structure d'accueil et le taux d'activités des pères et mères, un taux de couverture «idéal» a été déterminé par le canton:

- 30% pour l'accueil préscolaire (60% des enfants pourraient être placés 2.5 jours par semaine)
- 40% pour l'accueil parascolaire (80% des enfants de 4 à 12 ans pourraient être placés 2.5 jours par semaine).

Si le taux est réalisable puisque presque déjà atteint pour l'accueil préscolaire, un objectif cantonal pragmatique de 20% au 31 décembre 2020 pour le parascolaire a été fixé dans la LAE-2, représentant une augmentation importante de l'offre existante.

La vision désormais cantonale en matière de taux de couverture doit permettre une adaptation plus réaliste de l'offre d'accueil, tenant compte de la typologie des régions, du mode de vie des familles, et des besoins qu'elles expriment. Il est désormais connu que l'attente est plus pressante dans les villes, pourvoyeuses d'emploi, que dans les vallées ou les régions périurbaines. Il est alors pertinent de tenir compte de ces besoins différenciés en les intégrant dans les planifications territoriales régionales et de laisser ensuite aux communes le soin de déterminer le taux de couverture adapté aux besoins de sa population. C'est donc une vision commune régionale cohérente qui est à rechercher.

L'observation de l'équipement en places d'accueil de notre région et de notre ville et la demande enregistrée nous amènent à proposer de compléter notre offre préscolaire pour atteindre rapidement un taux de couverture de 30%, et le dépasser légèrement à l'horizon de 2016. L'évolution démographique positive à l'horizon 2020 ramènera ce taux à près de 30%. Cet objectif sera réalisé principalement en partenariat avec les structures privées, déjà implantées à Neuchâtel, dans la mesure où plusieurs d'entre elles ont déposé des projets de développement à court terme. Les réalisations sont en cours et en accord avec elles, l'accent sera mis dans la plus large mesure possible sur l'accueil des bébés.

Pour l'accueil parascolaire, nous voulons planifier une répartition des places entre les cycles scolaires 1 et 2 selon un ratio proche de 2/3 1/3, avec un taux de couverture de 24% à l'horizon 2020. Le nombre de places d'accueil à créer a été déterminé à l'appui des indicateurs suivants :

- Le recensement de la population de la Ville de Neuchâtel
- La population scolaire par collège et son développement
- Le développement des quartiers

- La demande parentale observée
- Les critères d'efficience, comme les multiples des taux d'encadrement (nombre d'enfants par éducateur) et le nombre de places nouvelles ouvrant l'accès aux subventions des fonds d'impulsion.

## 4.2. Développement des quartiers et démographie

Notre ville compte un certain nombre de projets de densification pour les quartiers de :

- Monruz :  
Domaines du Lac : projet privé d'env. 70 logements (en construction ; fin : été 2016). Location et PPE.
- Ensemble Gouttes-d'Or :  
env. 150 logements dont une centaine pour familles (coopératives + PPE) et le solde pour personnes âgées et étudiants. Horizon 2017-2019
- Portes-Rouges :  
Ancienne friche Metalor : projet privé d'env. 150 logements dont 20% d'utilité publique (coopératives) + 20% personnes âgées. Horizon 2018-2020
- Serrières :  
Tivoli sud : projet privé d'env. 160 logements, dont 20% d'utilité publique. Horizon 2018-2020
- Secteur Charmettes – Draizes - Bourgogne  
Potentiel de densification : env. 150 logements, 50% horizon 2018, 50%. Horizon 2022
- Nord de la ville (de Cadolles à Denis-de-Rougemont) :  
Potentiel de densification : env. 100 logements, horizon au-delà de 2020.

D'une manière générale, et en dehors de ces projets importants, il y a un accroissement naturel moyen depuis une dizaine d'années de 50 à 80 logements par an, résultant de petites opérations de densification ou de transformations. Il y a donc lieu d'intégrer dans notre planification l'arrivée d'un certain nombre de familles dans les quartiers en ouest, est, et à plus long terme au nord de la ville.

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution démographique montre une évolution moyenne cantonale à l'aune de 2020 se situant à 4,3%, le facteur d'évolution principal de cette croissance étant l'apport migratoire.<sup>1</sup>

### **4.3. Liberté de placement**

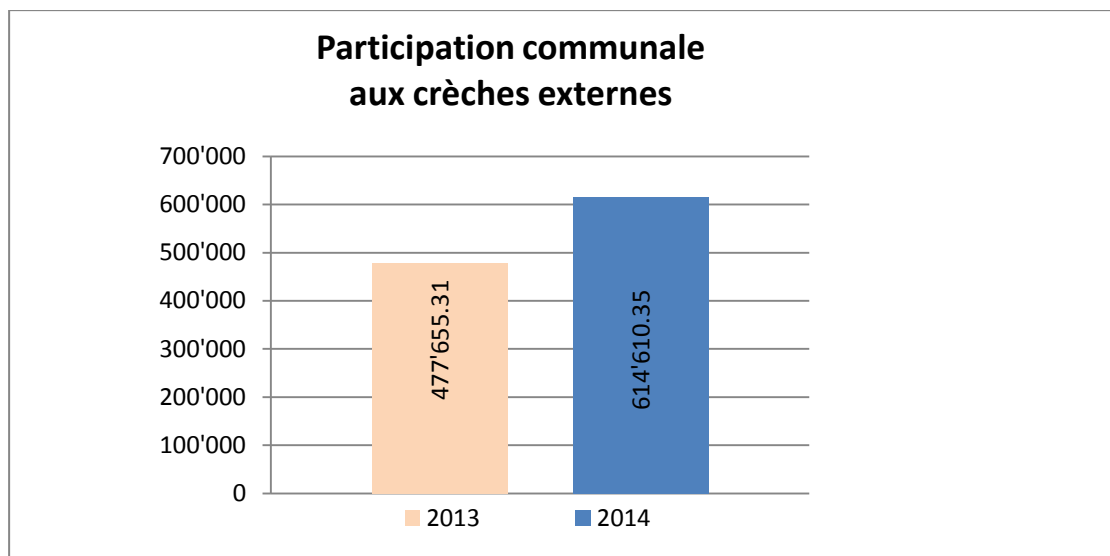
Le principe du libre choix du lieu d'accueil, inscrit dans la loi sur l'accueil des enfants, veut que les parents disposent de la liberté de placer leurs enfants dans la crèche de leur choix, indépendamment des frontières communales. L'effet systémique induit par ce principe n'est pas négligeable pour les Communes, car il impacte tant l'organisation du nombre de places d'accueil que la charge financière induite par l'accueil des enfants en structure préscolaire. S'il est aisé de connaître le nombre de familles neuchâteloises qui confient leurs enfants dans une autre commune, planifier ou en maîtriser les effets se révèle mission impossible. En effet, lorsqu'une famille domiciliée dans notre Commune place ses enfants dans une structure où qu'elle soit dans le canton, nous contribuons au coût de l'accueil selon les principes de la LAE. Nous n'avons toutefois aucun contrôle sur les motifs liés à la demande du placement, mais payons une partie plus ou moins importante de la facture, en fonction de la capacité contributive des parents. On constate clairement que les places d'accueil mises à disposition par les Communes voisines sont en partie occupées par des familles domiciliées à Neuchâtel. Plus celles-ci sont proches géographiquement, plus leur proportion augmente.

Ces coûts ne peuvent être budgétés avec précision dans la mesure où les communes de domicile ne sont pas préalablement consultées par les institutions. Le mécanisme à l'œuvre veut qu'un contrat d'accueil soit passé bilatéralement entre la famille et la crèche. Cette dernière établit ensuite deux factures, l'une à l'intention des parents, et l'autre à l'intention de la commune de domicile de ceux-ci.

On constate pour notre ville une hausse notable de notre contribution entre l'année 2013 et 2014 (+ 136'955 francs).

---

<sup>1</sup> (<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Documents/RapPopNE2012V2.pdf>)



## 5. Diversité de l'offre et qualité de l'accueil

Notre ville propose aux familles une palette de prestations d'accueil des enfants à même de répondre à des besoins différents. Si les crèches et les structures d'accueil parascolaire subventionnées sont principalement destinées à l'accueil d'enfants durant le temps de travail des parents, d'autres structures privées, pour certaines soutenues par les collectivités publiques mais pas au sens de la LAE, proposent des activités culturelles, sportives, ou des espaces de socialisation à l'intention des enfants en âge préscolaire ou scolaire. Ce sont les ateliers, les garderies, haltes-garderies, espaces parents-enfants, clubs et associations qui proposent entre 4 et 10 demi journées d'accueil par semaine. Ces structures sont donc complémentaires, facultatives et ouvertes à toutes les familles et permettent aux enfants de bénéficier d'un cadre pédagogique et collectif. Nous relevons également l'existence de très belles places de jeux, bien équipées et entretenues sur l'ensemble du territoire de la ville, qui sont des espaces de rencontre très appréciés et propices aux échanges pour les parents et leurs enfants.

Les structures d'accueil pré et parascolaire communales remplissent en outre un rôle formateur important pour les professionnels des métiers de l'éducation depuis de nombreuses années, tant au niveau ES que CFC. Cela se concrétise par l'engagement d'apprentis et d'éducateurs en formation, ainsi que par la formation des étudiants-stagiaires. Un effort

important a été consenti ces dernières années par l'Etat pour encourager l'engagement d'apprentis ASE CFC par les structures pré- et parascolaire, mais une pénurie importante d'éducateurs ES fragilise actuellement le fonctionnement des structures d'accueil dans le canton de Neuchâtel. Leur rôle est pourtant important dans la composition d'une équipe d'accueil pluridisciplinaire, dans la mesure où l'éducateur de l'enfance ES, par sa formation, effectue toutes les tâches qu'exige la fonction de façon autonome. Le maintien et le développement de ce niveau de formation est nécessaire pour garantir un accueil de suffisamment bonne qualité pour nos enfants. L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) a par ailleurs présenté en septembre 2015 une étude qui confirme l'importance de la qualité de l'encadrement, comme facteur décisif pour améliorer le développement des compétences scolaires et socio-émotionnelles de l'enfant<sup>2</sup>. En l'espace de deux ans, la Ville a affiné la composition des équipes éducatives de sorte à garantir la qualité de l'accueil et, en même temps, à optimiser les charges salariales.

### **5.1. Horaires d'ouverture et périodes de fermeture**

La question des horaires d'ouverture des lieux d'accueil est cruciale lorsqu'il s'agit de concilier son horaire de travail avec celui de la structure. La loi oblige une structure d'accueil subventionnée à ouvrir au minimum 11h par jour, sans toutefois participer au subventionnement du surplus si une structure souhaite ouvrir plus longtemps.

Afin d'offrir une certaine souplesse aux parents, nos structures communales proposent une amplitude horaire allant de 11h30 à 12h20 pour l'accueil préscolaire, et de 12h pour l'accueil parascolaire.

En outre, selon le système cantonal unifié, les familles s'acquittent pour le secteur préscolaire de 240 jours d'accueil par année, ce qui comprend 4 semaines de fermeture annuelle. Les crèches communales ferment 2 semaines en été ainsi que quelques jours entre Noël et nouvel-an. Les parents bénéficient actuellement de ce fait d'un peu plus d'une semaine d'accueil non facturée pour le préscolaire.

Le coût additionnel de ces prestations complémentaires pour les seules crèches communales, horaires d'ouverture prolongés et nombre de jours

---

<sup>2</sup> Marianne Schüpbach, « Extended Education in Switzerland: Values in Past, Present, and Future » in *International Journal for Research on Extended Education*, Vol. 2, 2014, p.10.

d'ouverture, se monte à un peu plus de 200'000 francs par année. La Ville en assume seule la charge. Il faut y voir une spécificité du service public dans la mesure où nous ne pourrions exiger d'une crèche privée qu'elle fasse de même pour d'évidentes raisons de coûts.

Notre expérience nous montre que les horaires d'ouverture actuellement proposés dans nos crèches communales correspondent bien aux besoins professionnels des familles. A ce jour, aucune situation problématique liée à l'horaire de fermeture n'a été identifiée. La crèche du Centre-ville qui dessert plus particulièrement les parents qui travaillent dans les commerces de la ville ferme actuellement à 19h (12h20 par jour). En raison des horaires d'ouverture prolongées de certains magasins, nous allons tester des solutions innovantes et adaptées en fonction de demandes avérées. Nos structures d'accueil parascolaires ferment toutes à 18h45.

## **5.2. Vacances scolaires**

Nos structures d'accueil parascolaire proposent 7 semaines d'accueil durant les vacances scolaires. Cette prestation est proposée aux familles depuis près de 5 ans, et la fréquentation des enfants est assez stable : environ 5% à 11% des enfants de nos structures sont regroupés dans un ou deux lieux d'accueil de sorte à les occuper pleinement. Les 2 premières semaines du mois de juillet sont les plus demandées (8% à 11%). C'est relativement moins qu'attendu, et même si une augmentation du nombre d'enfants inscrits aura probablement lieu ces prochaines années, nous y voyons le signe positif que les enfants passent une partie importante de leurs vacances en famille et avec leurs proches, ainsi qu'auprès d'organisations régionales de loisirs telles que le passeport vacances, les camps multisports, la Rouvraie ou le Centre de loisirs (cf. rapport 13-022). La Ville entend faciliter l'organisation familiale, ainsi nous ouvrons les accueils parascolaires pendant les semaines de vacances les plus demandées par les parents, sur la base de sondages auprès d'eux. Nous veillons à ce que notre offre soit complémentaire aux camps proposés par la Rouvraie et, dans la mesure du possible, à d'autres activités. Ainsi, les parents peuvent combiner les différents accueils, camps et activités de sorte à couvrir un maximum des vacances scolaires.

### **5.3. Critères d'admission**

Les enjeux multiples de l'accueil extrafamilial des enfants nous poussent à l'orchestrer avec précision et clarté, et ceci avec plusieurs partenaires. Une des questions majeures est celle des critères d'admission. Les structures d'accueil préscolaire et parascolaire sont créées pour permettre aux familles de mieux concilier leurs vies professionnelle et familiale. Il est donc nécessaire de réserver prioritairement les places financées au sens de la LAE aux parents qui exercent une activité professionnelle, poursuivent des études, ou sont inscrits dans une ORP.

Si ce principe est communément admis et assez souvent appliqué par les structures d'accueil subventionnées de notre canton, ce n'est pas toujours le cas. Le règlementer permettra de donner une meilleure lisibilité quant aux places réellement disponibles, à la commune de domicile de mieux maîtriser sa contribution, ainsi que de libérer un bon nombre de places d'accueil. Indépendamment de toute considération financière, il s'agit avant tout, au travers d'une politique clairement formulée, de clarifier une pratique actuellement disparate, et de poser un principe juste et générateur d'équité de traitement pour les familles. Le canton travaille en ce moment à l'introduction d'une directive dans ce sens.

## 6. Développement de l'accueil à l'horizon 2020

### 6.1. Accueil préscolaire

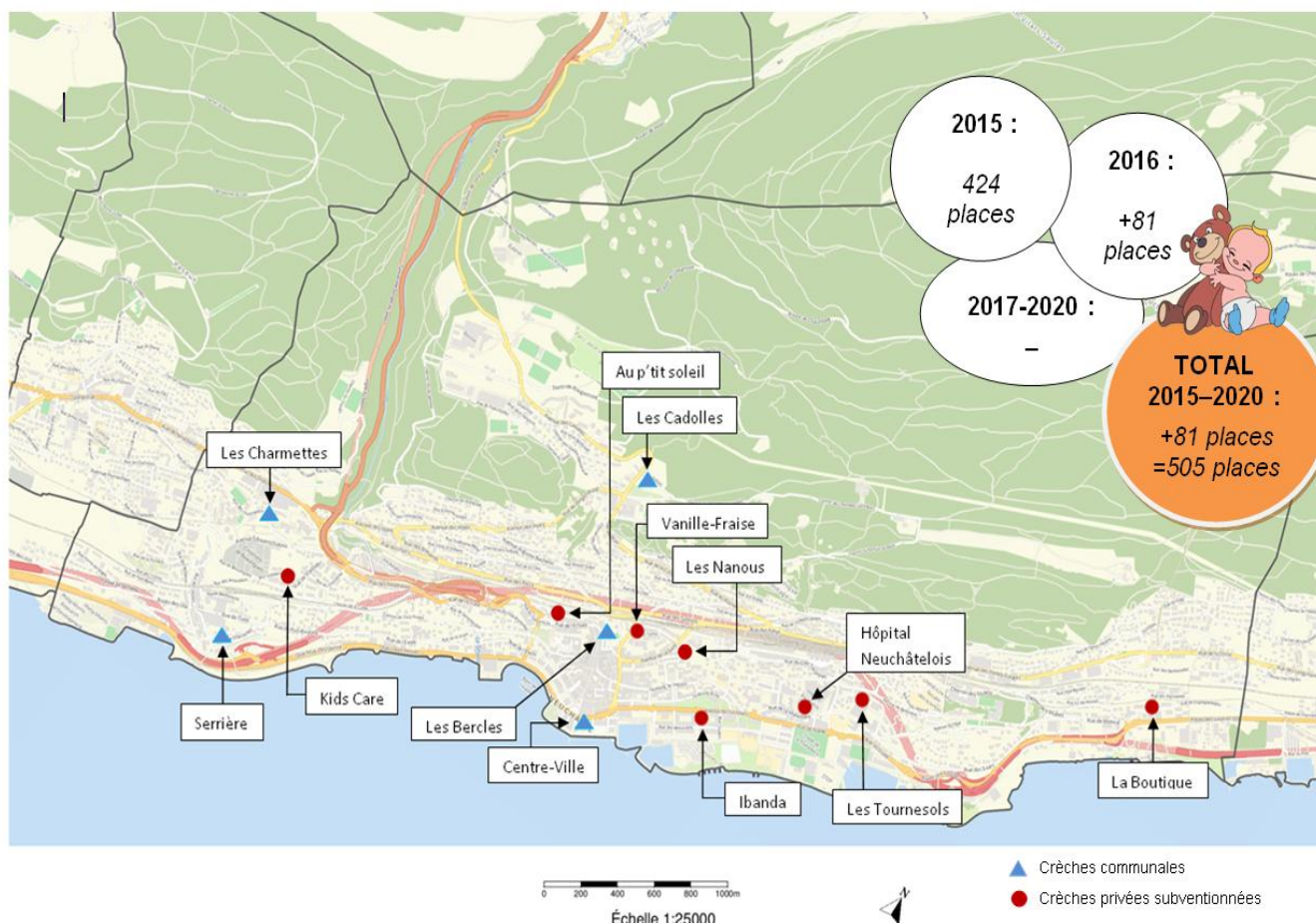
Accueil préscolaire	Nombre de places subventionnées	Projets 2016	Projets 2017 - 2020
Crèche des Bercles	50		
Crèche des Cadolles	36		
Crèche du Centre-Ville	45	+10 places	
Crèche des Charmettes	27		
Crèche de Serrières	40		
Crèche Ibanda	38		
Crèche Kids Care	23		
Crèche Au p'tit soleil	26	+ 4 places	
Crèche La Boutique	32	+ 2 places	
Crèche Les Nanous	20		
Crèche Vanille-fraise	20		
Crèche Les Tournesols	25	+ 10 places	
Crèche Hôpital Neuchâtelois	42		
Nouvelle crèche privée		+ 55 places <sup>3</sup>	
<b>Total</b>	<b>424</b>	<b>+ 81 places = 505 places</b>	<b>505 places</b>
Enfants 0-4 ans Ville NE décembre 2014	1523 <sup>4</sup>		
Taux de couverture	27,8%	33.15%	2020 : 31%

L'objectif fixé dans la LAE<sup>1</sup> était d'atteindre un taux de couverture de 30% au 31.12.2014. L'équipement de notre ville à cette période a été de 424 places, soit un taux de 27,8%. Comme le montre le tableau ci-dessus, les nouvelles places d'accueil planifiées pour 2016 seront développées par les crèches privées, au travers principalement d'une

<sup>3</sup> Une nouvelle structure de 55 places est déjà planifiée et inscrite au budget 2015 dans la mesure où elle devrait ouvrir ses portes aux familles en décembre 2015.

<sup>4</sup> Les enfants âgés de 4 ans ont été répartis à parts égales entre les catégories parascolaire et préscolaire.

augmentation de leur capacité d'accueil. Une nouvelle structure de 55 places est par ailleurs déjà planifiée et inscrite au budget 2015 dans la mesure où elle devrait ouvrir ses portes aux familles cette année encore. Constatant que le besoin en places d'accueil est actuellement plus important pour les bébés, nous avons négocié avec elle qu'elle s'équipe d'une partie importante en places pour les enfants de 4 à 24 mois. Un taux de couverture d'un peu plus de 30% constituera un équipement réaliste pour notre ville et à la mesure de ses besoins eu égard à la situation observée et décrite ci-dessus. Plusieurs communes voisines projettent également d'ouvrir des places d'accueil préscolaires prochainement, et nous savons aujourd'hui qu'il est important d'en tenir compte dans notre planification. Une évaluation et un bilan de situation sera effectué en 2017, à l'appui d'indicateurs tels que le taux de couverture standardisé, les taux de fréquentation des structures d'accueil et l'état de la liste d'attente cantonale.



Accueil parascolaire	Bassin scolaire	Nombre de places subventionnées		2016		2017 - 2020	
		Août 2015		cycle 1	cycle 2	cycle 1	cycle 2
		<sup>5</sup> TOE	TOR				
<b>Le Mikado</b>	Acacias	33					+30
<b>Le Serpentin</b>	Parcs	65					
<b>Le 12 du Serpentin</b>	Parcs		10		+20		+10
<b>Le Scoubidou</b>	Promenade	65					
<b>Le 12 du Scoubidou</b>	Promenade		34				
<b>Le Cerf-Volant</b>	Serrières	33				+10	+30
<b>Le Domino</b>	La Coudre	55			+15		+15
<b>Le Carambole</b>	Maladière	38				+10	+30
<b>Le Tipi</b>	Charmettes-Vauseyon	54					+30
<b>Ibanda-Para</b>	Promenade	20					
<b>Totaux</b>		<b>363</b>	<b>44</b>	<b>363</b>	<b>79</b>	<b>383</b> 63%	<b>224</b> 37%
<b>Enfants 4-12 ans déterminants pour taux de couverture :</b>	2526 <sup>6</sup>	407		442		607	
<b>Taux de couverture</b>		<b>16,1%</b>		<b>17,5%</b>		<b>24%<sup>7</sup> -&gt; 22.7%</b>	

<sup>5</sup> TOE/TOR nomenclature LAE valable jusqu'au 31 juillet 2015. Temps d'Ouverture Elargi et Temps d'Ouverture Restreint.

<sup>6</sup> Les enfants âgés de 4 ans ont été répartis à parts égales entre les catégories parascolaire et préscolaire.

<sup>7</sup> En raison de l'évolution démographique, en 2020 ce taux de couverture serait ramené 22.7%

L'objectif de la LAE<sup>1</sup> à savoir l'atteinte d'un taux de couverture de 15% avait été fixé à 388 places au 31.12.2014. L'équipement de notre ville à cette période a été de 377 places pour atteindre aujourd'hui 407 places.

Au 31.12.2014, le Contrôle des habitants de la Ville recensait 4049 enfants âgés de 0 à 12 ans. Nous avons réparti les enfants âgés de 4 ans à parts égales entre les catégories parascolaires et préscolaires. De plus, pour l'année scolaire en cours et la suivante, un nombre assez important d'enfants des degrés 7 et 8 sont scolarisés au sein des bâtiments secondaires. Ceux-ci ne viendront effectivement pas prendre leur repas dans les structures d'accueil parascolaires, mais nous ne les avons toutefois pas exclus de notre analyse dans la mesure où l'éorén projette à moyen terme un retour de ces élèves dans les bâtiments primaires.

### **6.2.1. Population scolaire, âge et répartition**

Dans notre canton, les élèves sont habituellement scolarisés dans le collège le plus proche de leur domicile. Les parents ne peuvent pas le choisir librement, à moins de préférer une école privée. Ce principe permet à l'école publique, aujourd'hui organisée en cercles regroupant souvent plusieurs communes, de déterminer les bassins de population scolaire, de prévoir les effectifs d'élèves et de pouvoir planifier, en particulier, les besoins en personnel enseignant comme en locaux. Au vu des coûts énormes et des conséquences en cascade, l'école ne tolère pas d'exceptions pour pure convenance personnelle des familles. L'offre en places d'accueil parascolaire coordonnée avec les bassins scolaires est essentielle pour la faisabilité de cette stratégie. La coordination régionale a donc lieu au niveau des établissements scolaires et aboutit à une approche cohérente en matière de politique d'éducation et familiale, une approche tendant vers l'égalité des chances des enfants.

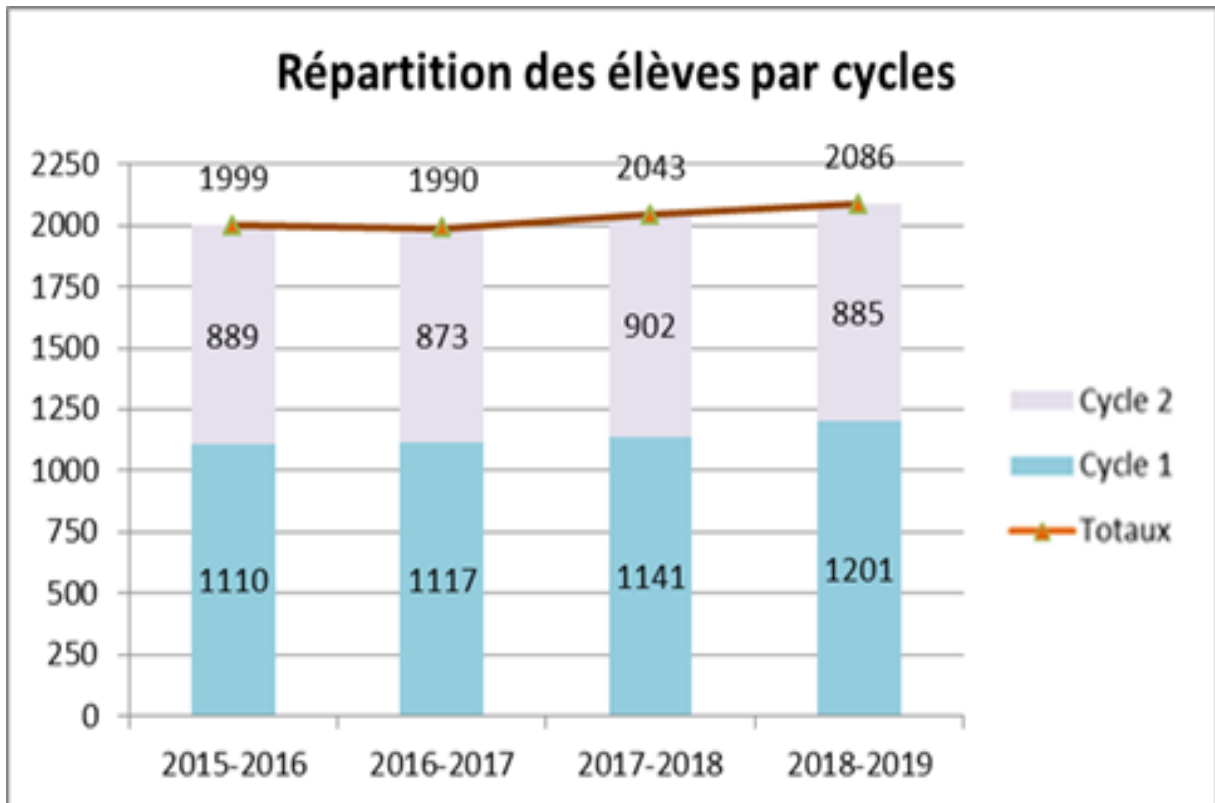
Deux exemples illustrent comment les structures d'accueil s'adaptent à l'organisation scolaire au-delà des limites communales :

- Le collège des Charmettes fait partie du Centre de la Côte qui regroupe les élèves de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et du quartier des Charmettes. Dans ce collège se retrouvent des élèves domiciliés sur le territoire de Neuchâtel et quelques-uns de Peseux. Logiquement, le Tipi accueille également des élèves habitant Peseux.
- Le collège du Crêt-du-Chêne abrite désormais une classe de

formation spéciale pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage et venant du bassin du Mail, Hauterive inclus. De ce fait, quelques élèves domiciliés à Hauterive pourraient s'inscrire au Domino.

La détermination du nombre de places d'accueil à développer par bassin scolaire tient donc naturellement compte du nombre d'enfants scolarisés. Jusqu'ici il n'a pas été tenu compte de leur répartition par âge, dans la mesure où tous sont accueillis au sein d'une même structure, de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> année. La demande croissante des familles et les limites structurelles de nos accueils nous ont poussés à réfléchir à un nouveau modèle d'accueil. Cette réflexion nous a conduits à organiser une structure spécifique à l'intention des plus grands élèves pour la période de midi, que nous comptons généraliser à l'ensemble des quartiers. Une extrapolation de la population scolaire à l'horizon 2020 montre que celle-ci sera composée d'enfants scolarisés au cycle 1 et au cycle 2 selon une proportion de respectivement 51% et 49%.

Nous observons toutefois dans nos structures d'accueil une fréquentation un peu plus importante d'enfants du 1<sup>er</sup> cycle. Ceci s'inscrit logiquement dans le cadre d'un temps scolaire plus important pour les élèves du 2<sup>ème</sup> cycle, et d'une autonomie dirigée vers une vie sociale et de loisirs grandissants. Compte tenu de cette réalité, nous avons planifié le développement de notre offre d'accueil parascolaire selon une proportion d'environ 63% pour le cycle 1 et 37% pour le cycle 2. (cf tableau page 17).



### 6.2.2. Accueil des élèves par cycles

Une analyse des pratiques et des demandes familiales en ville de Neuchâtel a démontré qu'à partir du cycle 2 (5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup>) les enfants sont majoritairement inscrits pour les périodes de midi. Viennent ensuite les blocs-horaires de l'après-midi, puis ceux du matin, qui sont, eux, majoritairement occupés par les enfants du cycle 1.

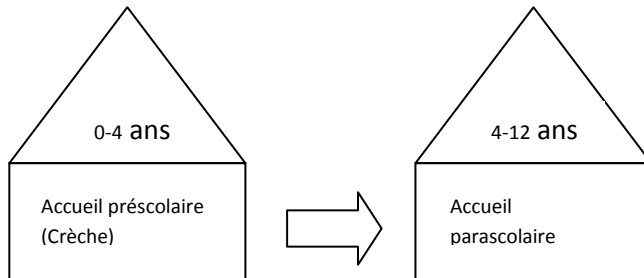
Une demande d'accueil non satisfaite existe depuis plusieurs années pour quelques bassins scolaires. Afin d'y répondre, nous aurions pu augmenter le nombre de places sur le même modèle que les structures existantes couvrant 12 heures d'accueil par jour, en créant une deuxième structure dans chaque quartier. Or, ce développement aurait renforcé le déséquilibre entre les plages-horaires très recherchées et les autres, conduisant à une surcapacité coûteuse pour une partie non négligeable du temps.

Notre volonté est de développer une politique d'accueil extrafamilial capable de répondre à des objectifs aussi divers que le bien-être et la sécurité des enfants et des parents, l'usage ménager des ressources engagée, et l'attractivité des structures mises en place. Le projet pilote mené par la Ville depuis la rentrée scolaire d'août dernier d'une « Table

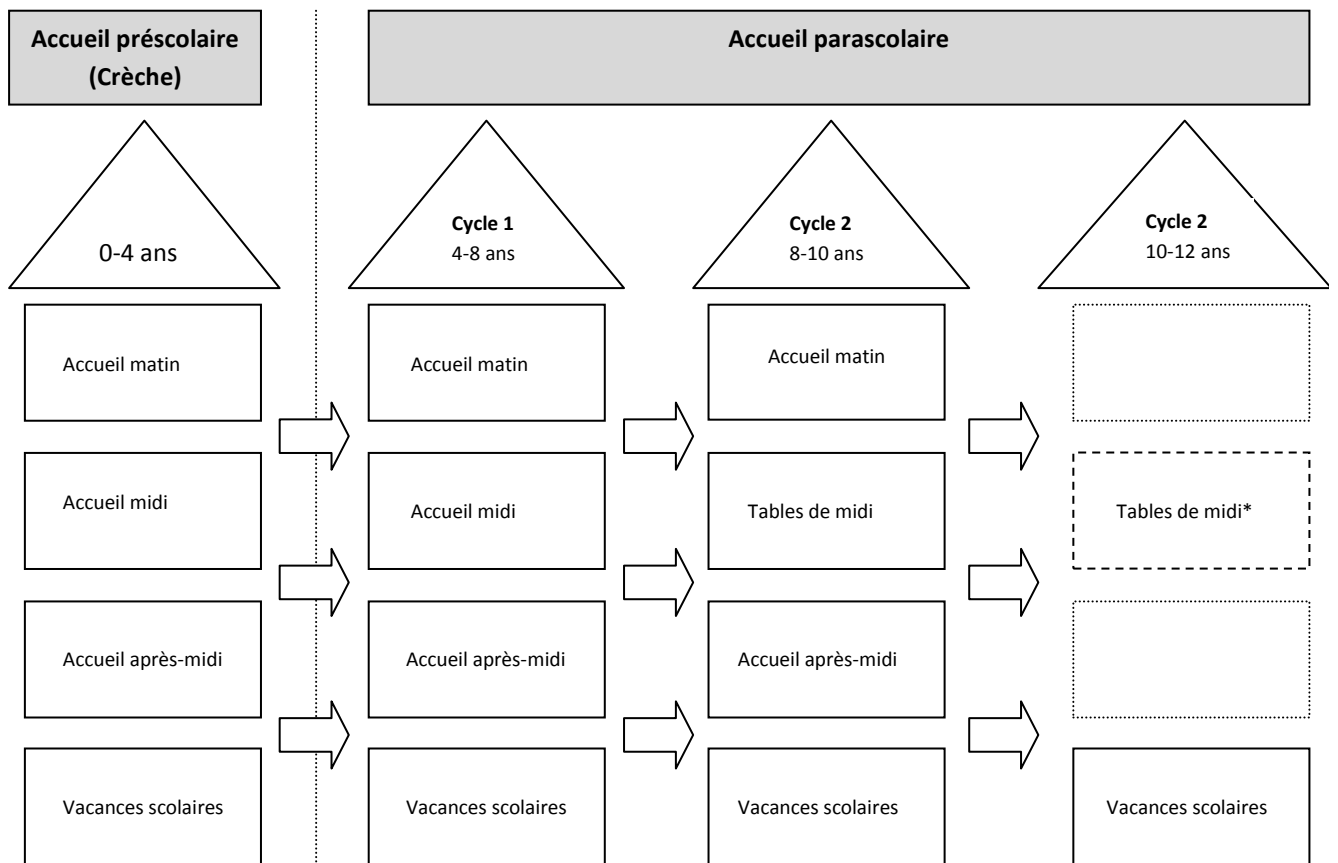
de midi » nous a permis de tirer des enseignements sur la façon de structurer l'accueil des écoliers du 2<sup>ème</sup> cycle. Un des constats majeurs est qu'il importe d'associer le fonctionnement des structures ouvertes à la journée complète de type « cycle 1 » avec celles ouvertes à midi de type « cycle 2 ». Notre réseau communal déjà implanté dans chaque quartier nous permet de l'organiser de cette façon, ce qui engendre des plus-values en matière de pédagogie mais également de gestion. Les deux structures sont ainsi placées logiquement sous la responsabilité d'une seule directrice et d'une seule équipe. Nos directrices sont formées et expérimentées, et la gestion d'une seule grande équipe sur deux lieux sécurise l'ensemble du dispositif. Cette solution offre des bénéfices importants également d'un point de vue pédagogique. Les enfants de 4 à 12 ans sont accueillis dans une seule et même entité, bénéficiant d'une continuité éducative, encadrés par le même personnel, de 4 à 12 ans. Diminuer les ruptures dans la journée d'un enfant qui fréquente à la fois l'école et une structure d'accueil est un gain qualitatif tout à fait important.

Le modèle testé par la Ville a été formalisé dans la LAE<sup>2</sup>, et l'accueil des écoliers sera désormais structuré selon l'âge des enfants. Dans la plus large mesure possible, les enfants scolarisés au 2<sup>ème</sup> cycle devront être inscrits en structure « cycle 2 » (Table de midi), modèle d'accueil économe et efficient dans la mesure où l'entier de la prestation d'accueil proposée (11h45-13h45) est utilisée.

Modèle d'accueil actuel :



Nouveau modèle d'accueil :

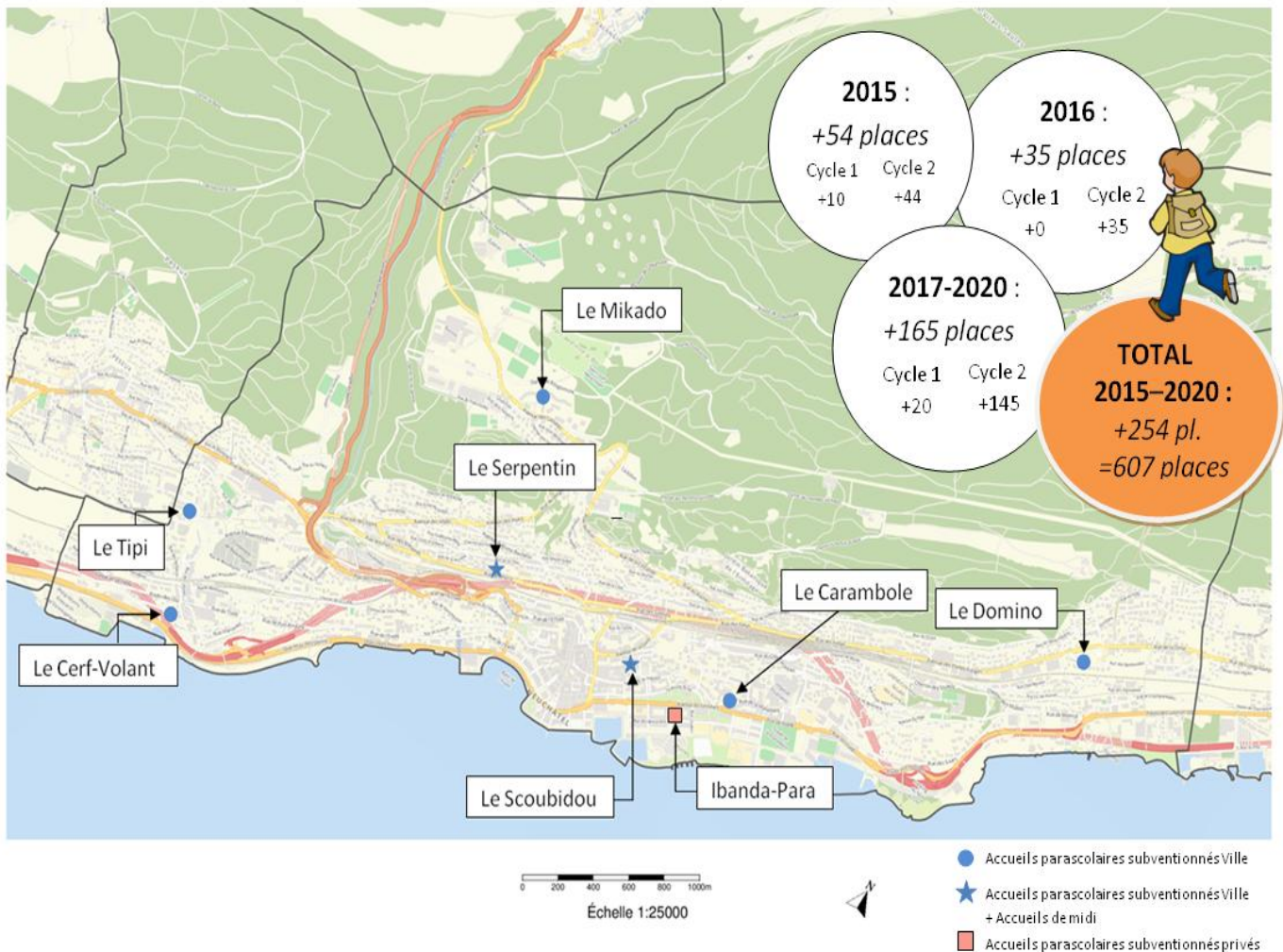


\*Pour autant que l'élève soit scolarisé dans un collège primaire. Les collèges secondaires offrant aux élèves la possibilité de se restaurer sur place.

Il faut relever que le passage d'un système à l'autre ne pourra pas se réaliser du jour au lendemain. Bon nombre d'élèves du cycle 2

continueront à être accueillis à midi dans les lieux d'accueil actuels qui sont organisés pour une ouverture à la journée complète, avec un équipement de type cycle 1, y-compris le taux d'encadrement éducatif. Le déploiement des places d'accueil type cycle 2 dans chacun des sept bassins scolaires de la Ville prendra logiquement quelques années.

S'il nous semble important de disposer d'une certaine souplesse dans les modalités d'accueil, il faut relever les tarifs réduits pour les élèves du cycle 2 appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils diminueront les recettes et augmenteront le déficit des structures, comme le montrent les graphiques aux pages 23 et suivantes.



## 7. Aspects financiers

La question du coût réel d'une place d'accueil extrafamilial est aussi sujette à discussions que celle de qui doit en assumer la charge et dans quelle proportion. Un rapport récent du Département fédéral de l'intérieur<sup>8</sup> montre que les coûts complets d'une place en crèche en Suisse et dans les pays voisins se situent, en parité de pouvoir d'achat, dans le même ordre de grandeur. Les frais de personnel en constituent la majeure partie (75%), alors que les frais d'infrastructure, de biens et de services ne représentent que 25%. En Suisse, les charges en personnel sont un peu plus élevées en raison des salaires supérieurs et des horaires d'ouverture plus longs. L'étude affirme clairement que la seule façon de réduire les coûts serait dès lors d'agir sur les frais de personnel : réduire les heures d'ouverture des structures, diminuer les salaires des collaborateurs, diminuer les taux d'encadrement des enfants. Or, aucune des trois options n'est recommandée, produisant des conséquences contre-productives.

Fort de ces constats, le Conseil fédéral étudie la possibilité de diminuer la charge financière des coûts de l'accueil pesant sur les familles, dans une volonté d'encourager la participation des jeunes parents au marché du travail. En effet, les frais de garde des enfants représentent une charge financière importante qui s'ajoute aux effets de la progression fiscale, ce qui conduit de nombreuses mères à renoncer à travailler hors du foyer. Les cantons, les communes et les employeurs seraient, dans cette vision, encouragés à investir davantage dans l'accueil extrafamilial au travers d'un soutien financier de la Confédération pendant une période limitée. Le Conseil fédéral vient d'ouvrir la procédure de consultation sur la modification de la loi sur les aides financières à l'accueil extra-familial. Il propose des aides financières ciblées pour encourager les mesures permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle. Les deux objectifs prioritaires sont de diminuer les coûts de garde pour les parents et d'adapter l'offre à leurs besoins réels, particulièrement pour les enfants en âge de scolarité. La durée de validité des nouvelles dispositions légales est limitée à cinq ans, leur coût est estimé à 100 millions de francs

Notre Conseil tient à relever que la création du Service de l'Accueil de

---

<sup>8</sup> « Coûts complets et financement des places en crèche en comparaison internationale.

1<sup>er</sup> juillet 2015 » Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 13.3259 Christine Bulliard-Marbach « Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur » du 22 mars 2013

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/40485.pdf>

l'Enfance il y a deux ans a permis d'identifier des améliorations sensibles dans la gestion de ce domaine. Les mesures sont décrites au chapitre 7.2.4 et leurs effets bénéfiques sur les finances présentés au 7.2.5. Au vu des résultats, le Conseil entend poursuivre dans cette voie innovante.

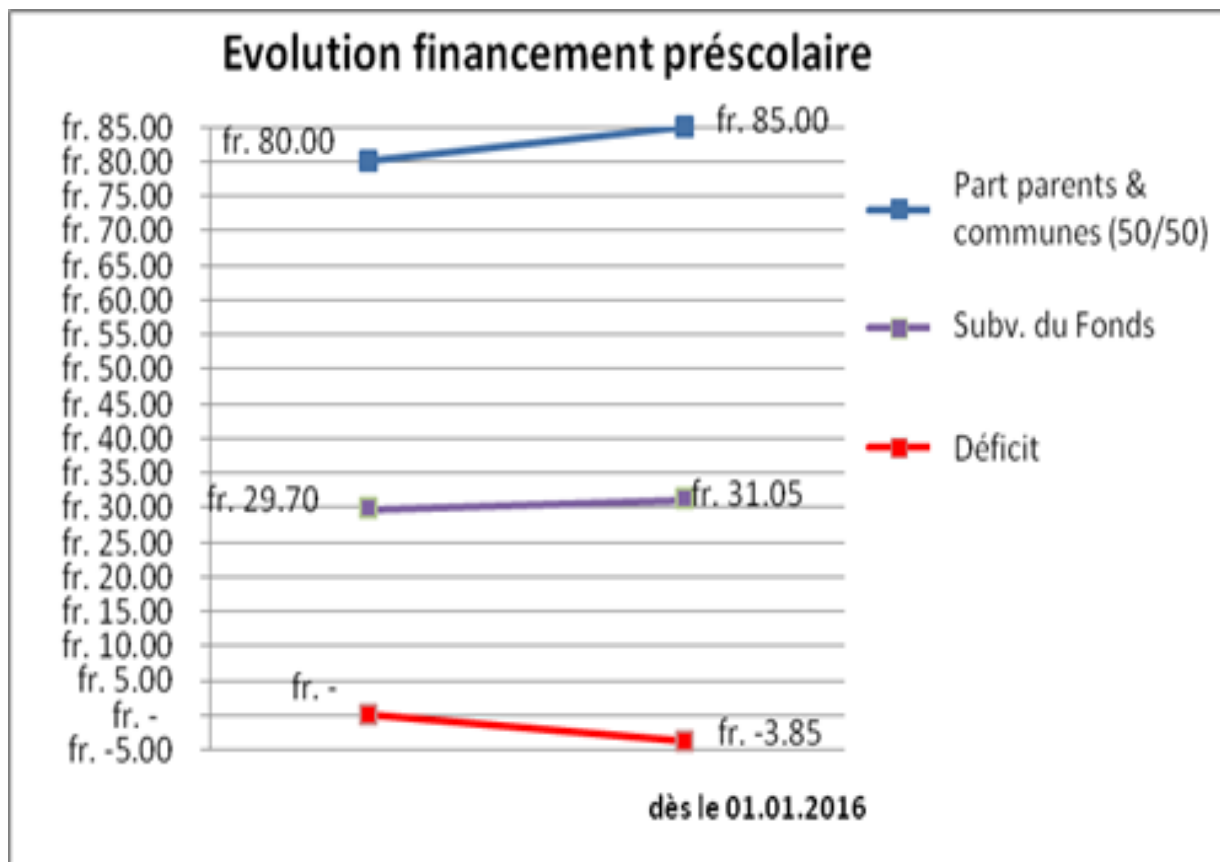
### **7.1. Financement des places d'accueil**

L'entrée en vigueur de la LAE-2 au 1<sup>er</sup> août 2015, implique des modifications importantes du financement des places d'accueil. Globalement, pour l'accueil préscolaire et parascolaire ces modifications augmentent la participation financière de la Ville. Si on modélise une répartition égale en places entre ces trois types d'accueil, la perte se monte à 2.25 francs par jour et par place d'accueil à 100%. Les trois graphiques ci-dessous indiquent que ce montant se compose ainsi :

- - 3.85 francs pour le préscolaire
- - 1.10 franc pour le parascolaire « cycle 1 »
- + 7.20 francs pour le parascolaire « cycle 2 ».

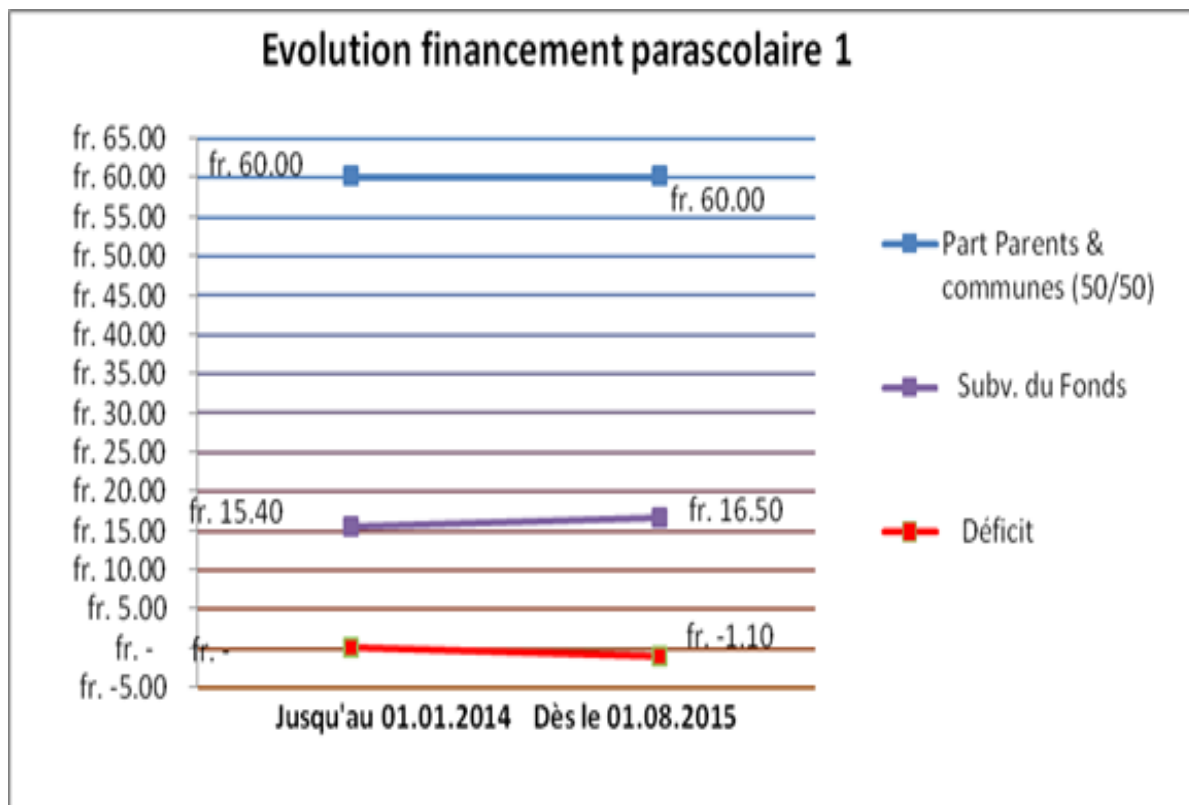
Les 3 secteurs cumulés donnent un résultat négatif de 2.25 francs.

### 7.1.1. Financement des places d'accueil préscolaire



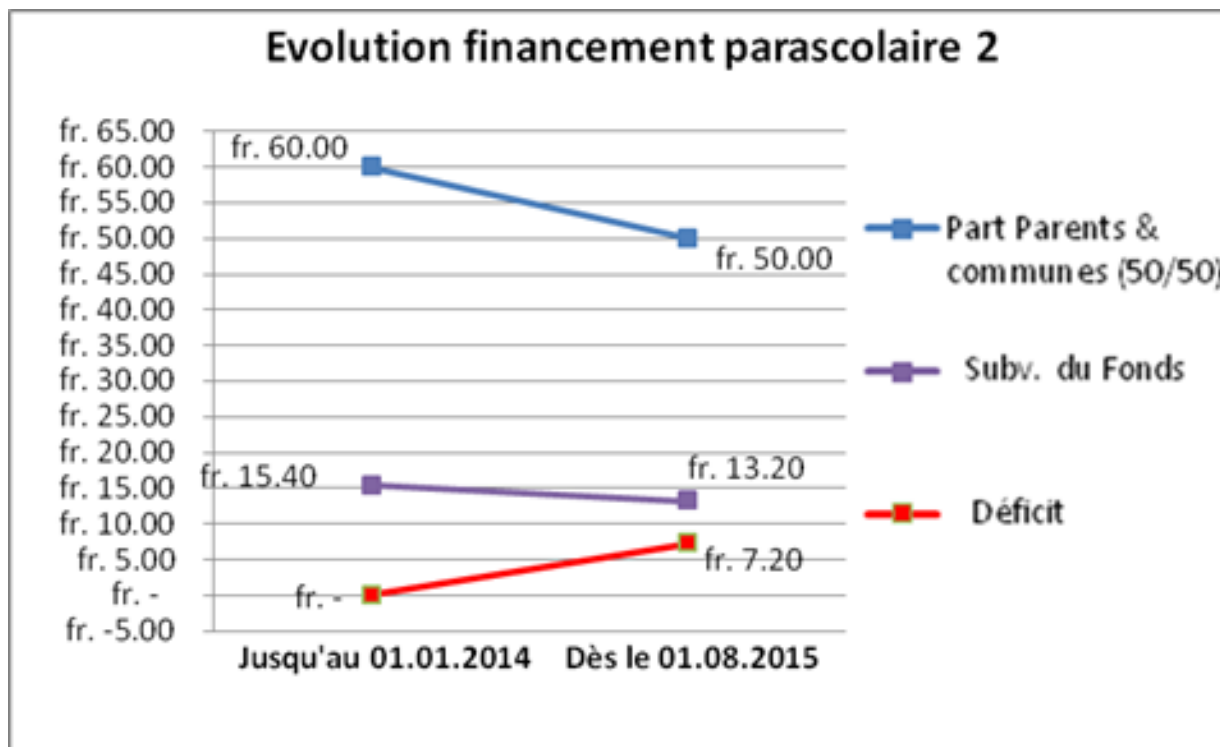
préscolaire	Prix de facturation	≠	Subv. du fonds	
	Part parents & communes (50/50)		%	Montant
jusqu'au 01.01.14	Fr. 80.00		27%	Fr. 29.70
dès le 01.01.16	Fr. 85.00	Fr. 3.85	27%	Fr. 31.05

### 7.1.2. Financement des places d'accueil parascolaire pour les écoliers du cycle 1



Para 1	Prix de facturation	≠	Subv. du fonds	
	Part Parents & communes (50/50)		%	Montant
jusqu'au 01.01.14	Fr. 60.00	Fr.	22%	Fr. 15.40
dès le 01.08.15	Fr. 60.00	Fr. 1.10	22%	Fr. 16.50

### 7.1.3. Financement des places d'accueil parascolaire pour les écoliers du cycle 2



Para 2	Prix de facturation	≠	Subv. du fonds	
	Part Parents & communes (50/50)		%	Montant
jusqu'au 01.01.14	Fr. 60.00	Fr.	22%	Fr. 15.40
dès le 01.08.15	Fr. 50.00	Fr. 7.20	22%	Fr. 13.20

## 7.2. Coût à charge de la Ville par type de place d'accueil

Il faut distinguer le coût complet d'une place d'accueil du coût pris en charge par la Ville. Ce dernier est constitué de la participation communale selon la LAE augmenté de l'excédent de charges de la structure. Pour couvrir le coût complet d'une place il faut y ajouter la participation des parents ainsi que la subvention du fonds économie-état.

Les places d'accueil extrafamilial sont désormais financées en fonction de l'âge des enfants et non plus comme jusqu'ici en fonction du type de structure, ouvert ou non à la journée complète.

Les prix coûtants bruts sont les suivants dès le 1.1.16 ;

1. Préscolaire «crèche» 85 francs (auparavant 80 francs)
2. Parascolaire «cycle 1» 60 francs (inchangé)
3. Parascolaire «cycle 2» 50 francs (auparavant 60 francs)

En raison de ces modifications, les coûts à charge de la Ville pour l'accueil parascolaire seront plus importants en 2016 qu'en 2015 (même si on n'augmentait pas le nombre de places), dans la mesure où les écoliers inscrits dans nos structures sont répartis environ pour 2/3 d'enfants du 1<sup>er</sup> cycle, et 1/3 du 2<sup>ème</sup> cycle, alors que le barème de facturation pour le cycle 2 baisse à 50 francs dès le 1<sup>er</sup> août 2015 déjà.

Cet effet sera atténué voire annulé à l'avenir par l'ouverture en places d'accueil à l'intention des élèves de 2<sup>ème</sup> cycle, conformément au plan de développement proposé. Dans l'intervalle, une structure qui accueille un enfant scolarisé au cycle 2 au sein d'une structure ouverte à la journée complète (cycle 1) ne peut compter que sur un financement de 50 francs au lieu de 60 francs par jour, ce qui augmentera son déficit. C'est la situation générale qui prévaut aujourd'hui.

### 7.2.1. Coût d'une place préscolaire

<u>Moyenne du coût d'une place d'accueil</u> <u>"Crèche"</u>	
Structure	Crèche
Nbre de places	1
Nbre de mois	12
Charges structure	fr. 32'201.01
Subv du Fond Cantonal (OAEF)	fr. -5'760.00
Recettes (facturation)	fr. -16'692.42
<i>Excédent de charges</i>	<i>fr. 9'748.59</i>
<i>Part communale (41%/59%)</i>	<i>fr. 9'824.75</i>
<i>A la charge de VDN</i>	<i>fr. 19'573.34</i>

Une place d'accueil en structure préscolaire communale représente un coût annuel moyen toutes charges comprises de 29'000 francs<sup>9</sup>. La part prise en charge par la Ville se monte à **19'573 francs** par année. Une différence sensible sera opérée dès 2016 en raison du prix de facturation qui sera alors augmenté de 5 francs.

### 7.2.2. Coût d'une place parascolaire « cycle 1 »

<u>Moyenne du coût d'une place d'accueil</u> <u>"Parascolaire"</u>	
Structure	Parascolaire
Nbre de places	1
Nbre de mois	12
Charges structure	fr. 14'137.63
Subv du Fond Cantonal (OAEF)	fr. -2'038.89
Recettes (facturation)	fr. -7'684.24
<i>Excédent de charges</i>	<i>fr. 4'414.50</i>
<i>Part communale (50%/50%)</i>	<i>fr. 3'842.12</i>
<i>A la charge de VDN</i>	<i>fr. 8'256.62</i>

Une place d'accueil en structure parascolaire «cycle 1» représente un coût annuel moyen toutes charges comprises de 14'600 francs<sup>10</sup>. La part prise en charge par la Ville se monte à **8'256 francs** par année.

<sup>9</sup> Chiffres basés sur le budget 2016 des structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville de Neuchâtel

<sup>10</sup> Chiffres basés sur le budget 2016 des structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville de Neuchâtel

### 7.2.3. Coût d'une place parascolaire « cycle 2 » (Tables de midi)

Moyenne du coût d'une place d'accueil "Tables de midi"	
Structure	Tables de Midi
Nbre de places	1
Nbre de mois	12
Charges structure	fr. 5'444.04
Subv du Fond Cantonal (OAEF)	fr. -1'136.85
Recettes (facturation)	fr. -4'306.25
Excédent de charges	fr. 0.94
Part communale(50%/50%)	fr. 2'153.13
A la charge de VDN	fr. 2'154.07

Une place d'accueil en structure parascolaire «cycle 2» (Table de midi) représente un coût annuel moyen toutes charges comprises de 5'440 francs<sup>11</sup>. La part prise en charge par la Ville se monte à **2'154 francs** par année.

Les différences importantes du coût de prise en charge pour ces trois types d'accueil sont imputables principalement aux charges salariales qu'entraînent les taux d'encadrement nécessaires en lien avec l'âge

des enfants, ainsi qu'au temps d'ouverture. Le développement planifié pour les prochaines années et les mesures qui l'accompagnent, avec notamment une quantité suffisante et proportionnée en places d'accueil pour les enfants scolarisés dans les 2 premiers cycles, contribuera à optimiser le fonctionnement et la gestion de notre dispositif d'accueil.

La différence de coûts entre une place préscolaire et parascolaire réside pour une partie importante (environ 6'000 francs) en la participation communale soit la part légale imposée selon la LAE. Il est intéressant de relever que le coût d'accueil d'une journée complète en structure préscolaire s'approche de celui d'une journée d'un écolier dès lors qu'on additionne le coût de l'accueil parascolaire d'environ 8'000 francs et celui de l'école d'environ 10'000 francs.

Avant l'entrée en vigueur de la LAE en janvier 2013, la part communale de la Ville pour l'accueil extrafamilial était intégrée à l'excédent de charges de la structure. Cette partie des coûts n'était pas répertoriée ni en recettes pour la structure ni en dépenses pour la Ville. Seules les parts communales externes étaient comptabilisées séparément. Le fait d'identifier clairement les parts communales, tant en recettes qu'en dépenses permet une véritable visibilité des coûts.

<sup>11</sup> Chiffres basés sur le budget 2016 des structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville de Neuchâtel

#### 7.2.4. Mesures pour maîtriser les coûts des structures

Afin de pouvoir répondre à la demande des familles tout en maîtrisant le financement d'une offre élargie, nous procédons depuis deux ans à des analyses approfondies de la structure des charges et recettes. Ces analyses nous ont amenés à mettre les trois mesures suivantes en place dont on a pu constater les premiers effets déjà dans les comptes 2014:

1. Maîtriser les charges de personnel : clarification des fonctions éducatives (4 niveaux de formation : direction, école supérieure, CFC, auxiliaire), en plus des apprentis et stagiaires.
2. Augmenter les recettes : mise en place d'un système de contrôle et de suivi pour améliorer les taux d'occupation des structures.
3. Augmenter les recettes : améliorer le contrôle et le suivi de la validation des capacités contributive des familles.

#### 7.2.5. Coût du plan de développement pour la Ville

Les chiffres présentés ici correspondent à des coûts de fonctionnement. Ceux liés à l'investissement dépendront logiquement des lieux qui seront trouvés et dans lesquels nous pourrons installer les enfants. Nous chercherons en particulier à développer des partenariats avec les écoles, et des concepts d'utilisation partagée lorsque c'est possible.

	2016	2017	2018	2019	2020
Préscolaire VDN	10 places Fr. 195'733.-	Pérenne	Pérenne	Pérenne	Pérenne
Préscolaire privé <sup>12</sup>	16 places Fr. 122'880.-	Pérenne	Pérenne	Pérenne	Pérenne
Parascolaire cycle 1 VDN	-	20 places Fr. 165'130.-	Pérenne	Pérenne	Pérenne
Parascolaire cycle 2 VDN	35 places Fr. 75'392.-	30 + 10 + 30 + 15 + 30 + 30 = 145 places <sup>13</sup> Fr. 312'340.-			

Après une phase de forte augmentation du nombre de places d'accueil à plein temps, nous arrivons à une étape de consolidation et de ciblage

<sup>12</sup> La totalité des places créées ne sont pas occupées par des enfants habitants en Ville de Neuchâtel

<sup>13</sup> A ouvrir entre 2017 et 2020 selon les besoins par quartiers et opportunités de locaux cf. page 13

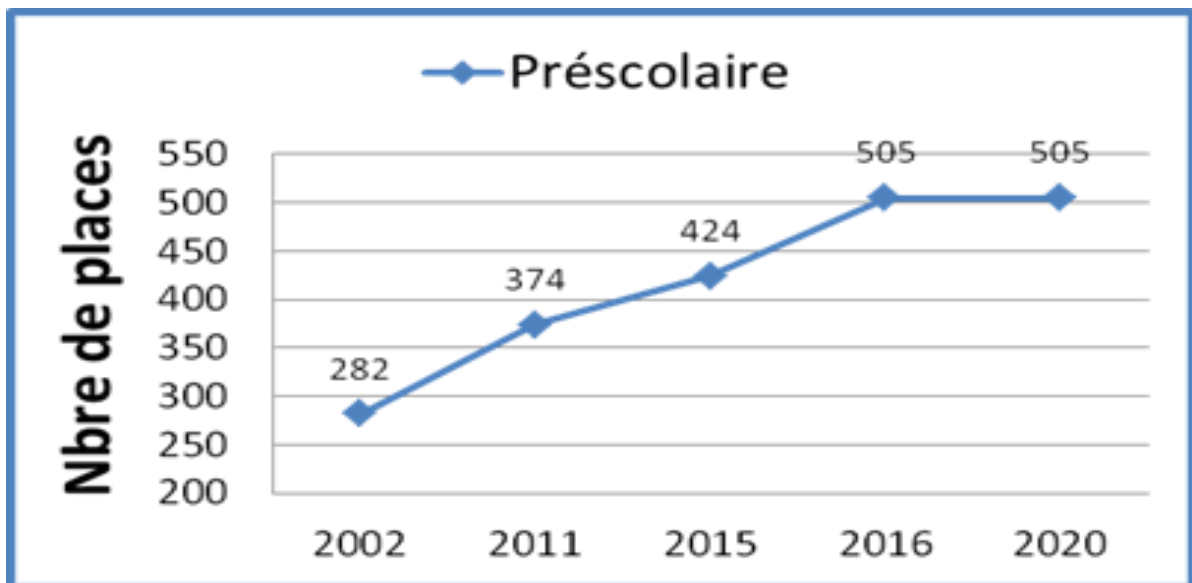
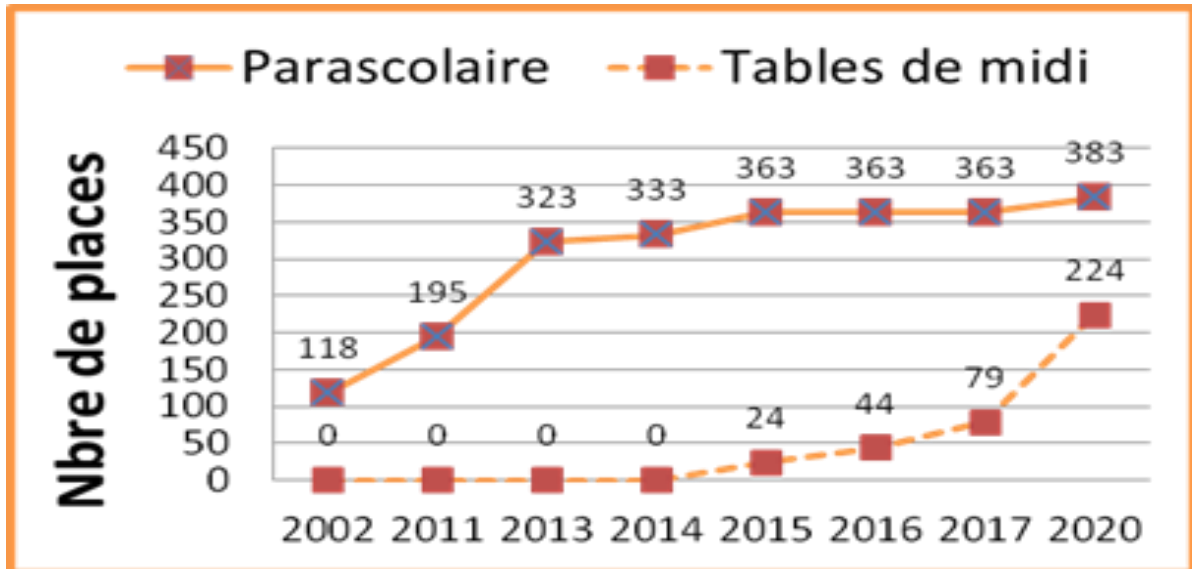
des offres. Cette approche globale, comprenant une offre plus importante en places d'accueil à midi, permet de maîtriser les coûts tout en maintenant une bonne qualité de prise en charge pour un plus grand nombre d'enfants et de familles. En effet, les 200 places parascolaires proposées dans le présent rapport auraient coûté à la Ville la somme d'environ 1,65 million de francs si elles étaient développées sur le même modèle que ce que nous connaissons jusqu'ici. Or, l'approche proposée et les mesures d'optimisation ramènent les coûts de fonctionnement à charge de la Ville à quelque 550'000 francs en 2020.

## **8. Conclusion**

Depuis 2002, date d'entrée en vigueur de la première loi cantonale sur l'accueil des enfants, nous mesurons une progression importante du nombre de places d'accueil extrafamilial dans notre ville et dans le canton. L'effet dynamique induit par la LAE-1 a produit les effets attendus, et la situation s'est nettement détendue du point de vue de l'accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans. En préscolaire, la demande non satisfaite se concentre aujourd'hui principalement sur les plus jeunes, âgés de 4 à 24 mois. Pour les enfants âgés de 2 à 4 ans, l'attente est aujourd'hui presque inexistante. Nous observons aussi que l'ouverture de nouvelles places d'accueil préscolaire dans le canton et plus particulièrement dans les communes voisines, contribue à influencer la situation communale et continuera encore à le faire durant ces prochaines années, au motif principalement de la liberté de placement.

Pour le secteur parascolaire, l'ouverture de places d'accueil à l'intention des élèves scolarisés au 2<sup>ème</sup> cycle corrélée à une répartition appropriée des places entre les deux cycles scolaires est la mesure phare à mettre en œuvre dans les prochaines années. Ceci devra nous conduire vers une stabilisation de l'offre et de la demande dans les secteurs pré et parascolaires.

**Progression en places d'accueil depuis 2002, année d'entrée en vigueur de la première loi-cadre sur l'accueil des enfants.**



En résumé, notre intention est de mettre en œuvre les mesures suivantes, en tenant compte des possibilités financières de la Ville :

1. Pour l'accueil préscolaire, nous souhaitons augmenter sensiblement le nombre de places en 2015 et 2016 à travers le subventionnement de 81 places créées principalement par les acteurs privés qui ont déposé leurs projets.
2. Nous souhaitons effectuer un travail d'adaptation de l'offre en places d'accueil préscolaire existante, afin d'augmenter la proportion en

places à l'intention des bébés, tant dans les crèches communales que les crèches privées subventionnées.

3. Pour le parascolaire, nous souhaitons stabiliser l'offre en places pour l'accueil des jeunes élèves du cycle 1, puis développer rapidement et en proportion conséquente, des places d'accueil principalement à l'intention des élèves scolarisés au cycle 2. A terme, 63% de places parascolaires seront dédiées aux écoliers du cycle 1 et 37% à ceux du cycle 2, dans chacun des 7 bassins scolaires.

Nous sommes convaincus que ces trois mesures, à la fois ambitieuses du point de vue de leur réalisation et très raisonnables du point de vue de leurs coûts, sauront répondre à satisfaction aux besoins des familles. En outre, dans le processus de fusion des communes actuellement engagé, ce plan de développement est tout à fait compatible dans la mesure où il touche principalement l'accueil parascolaire, qui bien logiquement doit se trouver à proximité des écoles. Deux difficultés majeures seront toutefois à surmonter, à savoir la pénurie de locaux disponibles et adaptés, et celle non moins importante du personnel formé.

Une évaluation de la situation en vue de vérifier l'adéquation de notre plan d'équipement aux besoins de la population sera réalisée à mi-parcours en 2018, sur la base d'indicateurs comme l'état de la liste d'attente cantonale, le taux d'occupation des structures d'accueil et l'évolution de la demande des familles.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 26 octobre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol